

08.11.2013 - 08:00 Uhr

Exécution de la loi sur le CO2: un partenariat fructueux est poursuivi

Zurich (ots) -

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) se réjouit de la décision prise par la Confédération de poursuivre la collaboration dans les domaines de la politique énergétique et climatique pour la période 2013 - 2020. Partenaire issu de l'économie et au service de l'économie, l'AEnEC continuera de s'engager pour l'exécution de la législation sur le CO2 et sur l'énergie et pour que l'économie suisse atteigne ses objectifs d'ici 2020.

A la mi-mai, la Confédération a lancé un appel d'offre, soumis à l'accord GATT/OMC, portant sur l'appui et le conseil d'entreprises pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de conventions d'objectifs ainsi que pour l'exonération de la taxe sur le CO2. L'AEnEC s'est vu adjuger l'exécution des prestations. Celles-ci comprennent: la mise en oeuvre des conventions d'objectifs volontaires et le remboursement du supplément réseau; les conventions d'objectifs avec objectifs d'émissions et l'exonération de la taxe sur le CO2 (non SEQE). De plus, contre rémunération, l'AEnEC met son outil de suivi à la disposition des entreprises qui bénéficient de l'appui de sociétés tierces pour l'exonération.

Les 2400 entreprises qui ont employé avec succès le système de gestion énergétique de l'AEnEC dès la première période de la législation sur le CO2 bénéficieront particulièrement de cette adjudication. Elles ont démontré que la croissance économique et l'emploi durable des ressources naturelles vont de pair: alors que la loi sur le CO2 imposait à l'économie de réduire de 15% par rapport à 1990 ses émissions de CO2 dues à l'utilisation de combustibles fossiles, ces entreprises ont obtenu une réduction globale de 25% grâce aux mesures d'amélioration rentables qu'elles ont prises.

Contact:

Armin Eberle, directeur de l'AEnEC
Tél. +41 44 421 34 45
Portable +41 79 663 51 17
armin.eberle@enaw.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005471/100746679> abgerufen werden.